



14^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN
ORTHEZ-BÉARN

8-9-10 Août 2014

REGLEMENT PARTICULIER

FFSAV

**CHAMPIONNAT RALLYE
DE FRANCE TOUT TERRAIN**

CHAMPIONNAT DE FRANCE des RALLYES TOUT-TERRAIN

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS
CLOTURE DES ENGAGEMENTS

14 JUILLET 2014
31 JUILLET 2014 minuit

MISE A DISPOSITION DU LIVRE DE BORD (ROAD-BOOK) à ORTHEZ
DUMONT AUTOMOBILES, 1 Rue Saint-Gilles à ORTHEZ

LUNDI 4 AOUT 2014
à partir de 9H00

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES
à la salle des fêtes de Ste Suzanne

VENDREDI 8 AOUT 2014
16H30 à 20H00

VERIFICATIONS TECHNIQUES
à la Place du Foirail à ORTHEZ

VENDREDI 8 AOUT 2014
17h00 à 20H30

1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs.

VENDREDI 8 AOUT 2014 à 19H00
PC COURSE Salle Pierre SEILLANT
A ORTHEZ

Publication des équipages admis au départ et de l'ordre
et heures de départ de la 1^{ère} étape :

VENDREDI 8 AOUT 2014 à 20h45
Au PC COURSE et parc fermé.

Briefing des pilotes

VENDREDI 8 AOUT 2014 à 21H00
Salle de Mairie devant le Parc fermé d'ORTHEZ

Départ de la 1^{ère} Etape

SAMEDI 9 AOUT 2014 à 07H15

Arrivée de la 1^{ère} Etape

SAMEDI 9 AOUT 2014 à partir de
18H53

Publication des résultats partiels provisoires de la 1^{ère} étape
et de l'ordre des départs de la 2^{ème} étape

SAMEDI 9 AOUT 2014
au PC et au Parc Fermé d'ORTHEZ
30' après l'entrée en Parc Fermé
du dernier concurrent,

Départ de la 2^{ème} Etape

DIMANCHE 10 AOUT 2014 à 08H15

Arrivée du Rallye

DIMANCHE 10 AOUT 2014 à partir
de 15H28

Publication du résultat final provisoire :

30' après l'entrée en Parc Fermé du
dernier concurrent, au PC de la course
et au parc fermé. Il devient définitif 30'
après l'affichage des résultats et
approbation par le collège des
commissaires sportifs.

REMISE DES PRIX

DIMANCHE 10 Août 2014 à 18h30
Salle des Fêtes de STE SUZANNE

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASAC BASCO-BEARNAIS organise le 14^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ
BEARN les 8-9-10 août 2014 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 2014

Comité d'organisation : Organisateur Technique : ECURIE ORTHEZ BEARN Maurice MELIANDE,
Jacques DUMONT Co-présidents

Organisateur Administratif : ASAC Basco-Béarnais Joël DO VALE Président

F.F.S.A.
PERMIS D'ORGANISATION
N°
DATE 13.15.14

Permanence du Rallye:

Jusqu'au 7 Août

8 Août**8-9-10 Août**

Organisateur Technique :

Au siège de l'ASA à PAU - Tél : 05 59 27 31 89

Vérifications ORTHEZ : 06 08 68 39 56

Salle Pierre SEILLANT (ORTHEZ) : Tél : 05 59 67 22 41

Portable 06 08 68 39 56

ECURIE ORTHEZ BEARN – BP 403 – 64304 ORTHEZ:

Jacques DUMONT : 05 59 69 01 10 (HB) ou 06 86 04 25 57

Maurice MELIANDE : 06 82 16 14 00

1.1P Officiels

Observateur F.F.S.A.	BLAS Daniel	Licence n° 1796/0712
Président du Collège des C.S.	LABEYRIE Jean-Claude.	Licence n° 1996/1009
Commissaires Sportifs :	HOUSSAT-BORDENAVE B.	Licence n° 35441/1003
	PONSOLLE Nicolas	Licence n° 110980/1003
Directeur de Course :	HULOT René-Jean	Licence n° 7288/1003
Directeurs de Course adjoints PC	LUCAS Gilbert	Licence n° 12948/1422
	MONNIER Sylvie	Licence n° 9968/1307
	BEGARIE Jean	Licence n° 2400/1003
Directeurs de course ES	PAINVIN Dominique	Licence n° 7706/1003
	PELISSIE Michel	Licence n° 147969/1003
DC stagiaire ES	DUBOY Philippe	Licence n° 123400/ 1010
	SEMPERE Philippe	Licence n° 167759/1003
DC Voiture Tricolore	MONNIER Sylvain	Licence n° 9636/1307
DC Voiture Intermédiaire (OTT)	ARANJO Damien	Licence n° 14194/1003
CS Voiture DAMIERS	DABADIE Christine	Licence n° 7679/1003
Commissaire Technique responsable :	LARQUEY Serge	Licence n° 8454/1006
Commissaires Techniques :	VERRON Sébastien	Licence n° 46757/1714
	COUSTE Jean-Michel	Licence n° 13305/1003
	FANGOUSE Michel	Licence n° 6939/1003
	DABADIE Gérard	Licence n° 10602/1003
	MAIRE-HEGUY Jean-Marie	Licence n° 29577/1010
Chronométrateur PC responsable :	BOUGEOIS Monique	Licence n° 132559/1004
Chrono PC	DUCROCQ Frédéric	Licence n° 19399/1004
Chargés des Relations avec les Concurrents :	VALIBOUZE Patrick	Licence n° 170664/1003
	DEVEAU Sandrine	Licence n° 122228/1003
	DOYEN Sylvie	Licence n° 154219/1422
	CABRERO Karine	Licence n° 139977/1003

A l'exception des membres du Collège, tous les officiels du rallye sont nommés juges de fait.

Chargé des relations avec la presse : MOULIA Jean-François

1.2P Eligibilité

Le 14^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ-BEARN compte pour :

- Le Championnat de France des rallyes Tout-Terrain
- Le Trophée rallye 4X4
- Le Challenge rallye 2.roues motrices.
- Le Trophée des copilotes
- Les Challenges du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- Le Championnat automobile du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine.

1.3P Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le :

VENDREDI 8 AOUT 2014
Salle des Fêtes de Ste Suzanne
De 16H30 à 20H00

Les vérifications techniques auront lieu Place du Foirail à Orthez de 17H00 à 20H30.

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement sur le parking de la salle des fêtes de Ste Suzanne (parc remorques attenant)

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées chez DUMONT AUTOMOBILES à ORTHEZ

Prix de la main d'œuvre : 60 euros TTC.

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3P CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P Demandes d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 14^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN ORTHEZ BEARN doit adresser au Secrétariat du Rallye, ASAC BASCO BEARNAIS, 1 Boulevard Aragón – 64000 PAU (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le :

JEUDI 31 JUILLET 2014

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés à :

- | | |
|--|-------|
| a) : Avec la publicité facultative des organisateurs : | 450 € |
| b) : Sans la publicité facultative des organisateurs : | 900 € |

3.1.12P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUES laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Un seul véhicule admis par équipage. Autocollant « ASSISTANCE » collé en haut du pare-brise à droite. A défaut, une pénalité en temps (30'') et financière (200€) sanctionneront l'équipage.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2p Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.11p Les signes distinctifs des commissaires sont:

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.

7.3.13p Pointage en avance :

- Autorisation de pointage en avance sans pénalité au CH 7C (fin d'étape).
- Autorisation de pointage en avance sans pénalité au CH 13A (fin rallye)

7.5.1p Respect de la route de course :

Les concurrents sont tenus de respecter la route de course. Tout franchissement des limites naturelles ou définies par l'organisateur sera pénalisé.

En cas de sortie de route, un concurrent qui continue en dehors de la route de course au lieu de faire marche arrière sera pénalisé de la façon suivante :

1^{ère} infraction : 30 secondes

2^{ème} infraction : Exclusion + 200 €

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

En cas de dégâts volontaires constatés par le non respect de ce paragraphe et dès la 1^{ère} infraction, le montant total des dommages causés (cultures, clôtures ou autres) sera répercuté à l'équipage concerné.

!!!!!! les « cordes » et extérieurs de virages peuvent être protégés par des obstacles « en dur ».

7.5.17.1 P Abandons

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES *doit signaler son abandon*, le plus rapidement possible, au PC dont le numéro de téléphone est : **05.59.67.22.41** ou **06.08.68.39.56**

7.6.11 P Portes

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain FFSA. Rappel de la règle 2014 :

Lors de tout déplacement de la voiture, les portes doivent être fermées (hors Parc Fermé et Parc de regroupement – réglementation technique 281/1.8)

- 1^{ère} infraction : 5 secondes
- 2^{ème} infraction : 30 secondes
- 3^{ème} infraction : exclusion + 160€

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur

ARTICLE 8P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2014

ARTICLE 10P PRIX

Selon tableau ci-dessous :

PRIX scratch groupe T1A	1er 700	2ème 500	3ème 400	4ème 300	5ème 250	6ème 150	7ème 100	8ème 60
PRIX groupe T1B challenge 2 RM Classes 1 et 2 confondues	1er 550	2ème 350	3ème 250	4ème 150	5ème 100			
PRIX Trophée 4x4 groupe T2 – T2B – T2B+ classes confondues	1er 550	2ème 350	3ème 250	4ème 150	5ème 100			
PRIX CLASSES (si plus de 3 partants)	1er 80	2ème 50	3ème 40					

En plus de ces primes seront remis des primes de participation.

Prime de participation	60 ^{ème} temps ES	45 ^{ème} temps ES	25 ^{ème} temps ES	Avant dernier T1A	Avant dernier T1B	Avant dernier T2/T2B/T2B+
ES 1 BONNUT	80€					
ES 2 BASSERCLES		80€				
ES 6 CASTETNER			80€			
ES 7 LOUBIENG				80€		
ES 8 Ste SUZANNE					80€	
ES 13 LANNEPLAA						80€

Les primes seront annulées pour tout équipage pénalisé pour le non respect de la réglementation générale.

Ces primes sont conservées en cas d'abandon et cumulables à la prime d'arrivée.

Chaque récipiendaire d'un prix en espèces se verra remettre une coupe.
Une équipe de commissaires sera récompensée par la remise d'une coupe.

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 10 AOUT 2014 à 18H30 à la Salle des Fêtes de Sainte-Suzanne.

Les chèques des prix en espèces seront envoyés par la poste après le rallye.
(lors de l'engagement, merci de préciser et d'écrire de manière lisible le non et l'adresse du destinataire du chèque)